

DECRET N° 96-292 du 11 Juillet 1996

Portant ratification de l'Accord de Prêt signé le 08 Décembre 1995 entre la République du Bénin et la Banque Ouest Africaine de Développement (BOAD) relatif au financement partiel du projet de reconstruction de la route COTONOU-PORTO-NOVO.

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,
CHEF DE L'ETAT,
CHEF DU GOUVERNEMENT,

- VU la Loi N° 90-032 du 11 Décembre 1990 portant Constitution de la République du Bénin ;
- VU la Loi N° 96-015 du 5 Juillet 1996 portant autorisation de ratification de l'Accord de prêt signé le 08 Décembre 1995 entre la République du Bénin et la Banque Ouest Africaine de Développement (BOAD) relatif au financement partiel du projet de reconstruction de la route COTONOU-PORTO-NOVO ;
- VU la Proclamation le 1er Avril 1996 par la Cour Constitutionnelle des résultats définitifs de l'élection présidentielle du 18 Mars 1996 ;
- VU le Décret N° 96-128 du 09 Avril 1996 portant composition du Gouvernement,

D E C R E T E

Article 1er. - Est ratifié l'Accord de prêt signé le 08 Décembre 1995 entre la République du Bénin et la Banque Ouest Africaine de Développement (BOAD) relatif au financement partiel du projet de reconstruction de la route COTONOU-PORTO-NOVO dont le texte est annexé à ce Décret.

Article 2. - Le présent Décret sera publié au Journal Officiel.

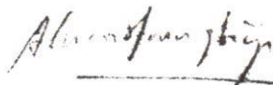
Fait à COTONOU, le 11 Juillet 1996

Par le Président de la République,
Chef de l'Etat, Chef du Gouvernement,


Mathieu KEREKOU. -

.../...

Le Premier Ministre, Chargé de la Coordination de l'Action Gouvernementale et des Relations avec les Institutions,



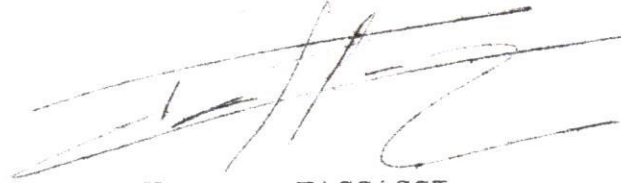
Adrien HOUNGBEDJI.-

Le Ministre des Finances,



Moïse MENSAH.-

Le Ministre des Travaux Publics et des Transports,



Kamarou FASSASSI.-

Ampliatiions : PR 6 AN 4 CS 2 CC 2 CES 2 HAAC 2 PM 2 MF 4 MTPT 4
AUTRES MINISTERES 15 SGG 4 DGBM-DCF-DGTCP-DGDDI-DGID 5 BN-DAN-DLC 3
GCONB-DCCT-INSAE 3 BCP-CSM-IGAA 3 UNB-ENA-FASJEP 3 JORB 1.-